

**MAIRIE DE
TREMOLAT
24510**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juillet 2025**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Procurations : 3

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juillet à 20h30, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : MATHIOTTE Patrick, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, MAGIS-TERLOUW Colette, MAYER Joëlle, CHAPALAIN Christian.

Conseillers municipaux absents/excusés : LE GOFF Yanick, SCHEID Éric, QUEVAL-QUIGNON Florence, FOURÉ Estelle, ROUX Sonia, ZALOGA Anna.

Procurations : ROUX Sonia à MAYER Joëlle, LE GOFF Yanick à LEONIDAS Christophe, QUEVAL-QUIGNON Florence à CHASSAGNE Éric

Secrétaire de séance : MAYER Joëlle

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée une modification de l'ordre du jour pour l'ajout d'une délibération concernant l'achat de terrains Route de Lalinde. Par ailleurs, le point 4 « travaux – bâtiments communaux » ne donnera pas lieu à délibération mais retour de commissions.

Le Conseil, à l'unanimité accepte ces modifications.

DEL 2025-07-001 - TARIF DES PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS TRÉMOLACOISES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conditions actuelles liées à une délibération de 2011.

Il convient de réactualiser ces tarifs et conditions. Le tableau ci-dessous synthétise les propositions de Monsieur le Maire :

Papier	Gratuit jusqu'à		Payant	
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc au-delà de 300 exemplaires	Couleur au-delà de 250 exemplaires
A4	300	300	0,05 €	0,15 €
A3	250	250	0,10 €	0,20 €

Il est entendu, qu'au vu de ces tarifs, les associations fournissent le papier blanc et/ou couleur.

Le Conseil, à l'unanimité, a validé ces tarifs pour une mise en application au 1^{er} septembre 2025.

DEL 2025-07-002 - TARIFICATION CHAUFFAGE SALLE DES FÊTES LE GRENIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions actuelles liées à la tarification du chauffage de la salle des fêtes le Grenier. Au regard de l'augmentation, ces 2 dernières années, du combustible il convient de réévaluer la part chauffage dans la partie location. Par ailleurs, l'achat récent d'une machine type autolaveuse va également nécessiter l'ajout d'un forfait ménage.

Monsieur le Maire propose :

- Un tarif « supplément chauffage » à 80 €/jour et 120 €/ 2 jours/week-end,
- Les dispositions pour les Associations demeurent inchangées,
- Un forfait nettoyage du sol de 30 € pour les particuliers sera ajouté au montant de la location.

Les tarifs pour le Hangar restent inchangés.

Le tableau en annexe résume ces tarifs.

Le Conseil, à l'unanimité, ces tarifs pour une mise en application au 1^{er} septembre 2025.

DEL 2025-07-003 - MISE À JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs tel que suivant :

- Diminution du temps de travail sur le poste d'adjoint administratif et APC – contractuel ; passage de 35h à 20h,
- Transformation du poste relié au grade d'adjoint administratif – comptabilité, finances au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe par suite d'avancement de grade.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette mise à jour du tableau des effectifs.

DEL 2025-07-004 - ACHAT TERRAIN ROUTE DE LALINDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une conversation qu'il a eu avec Madame CASTANT née MONZIE, propriétaire de 2 parcelles cadastrées A 1044 et 1045 respectivement de 360 m2 et 3 700 m2 situées entre des parcelles appartenant déjà à la commune. Un projet d'achat peut être initié afin d'acquérir ces dernières. Monsieur le Maire confirme que le bois pourrait y être traité puis plantation de peupliers. Il sollicite l'autorisation de l'assemblée pour poursuivre les négociations avec la propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'achat desdits parcelles cadastrées A 1044 et 1045 sises Route de Lalinde,
- charge Monsieur le Maire de poursuivre les négociations avec les propriétaires pour procéder à l'acquisition de ces terrains,
- en fixe le prix à 483,14 €,
- désigne l'office notarial Diot-Dudreuilh & Associés comme notaire chargé de l'acquisition du bien précité,
- mandate monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires jusqu'à l'acquisition,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente,
- dit que les crédits seront inscrits au budget.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cet achat.

Comptes-rendus des commissions, délégations et groupes de travail

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point sur les travaux des bâtiments communaux :

- La pose des gouttières sur le bâtiment de l'épicerie est terminée ainsi que la climatisation. Il informe, par ailleurs, les élus de l'excellent chiffre d'affaires de l'épicerie. Reste en cours de validation l'accès handicapé du local,
- La pose des gouttières sur la mairie pourrait démarrer semaine 31,
- L'éclairage du mini-golf a été confirmé – pose de guirlandes.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement 2026

Trémolat est concerné par le recensement de 2026 ; période du 15 janvier au 14 février 2026. Les services de la Poste peuvent assurer cette mission mais il existe des réticences par rapport au personnel disponible au sein de leurs services. La commune a d'ores et déjà trouvé un agent ; manque une personne supplémentaire à trouver. L'annonce préparée a été validée ; elle sera publiée sur les réseaux (Alerte Citoyens, Panneau Pocket, site internet de la commune et Facebook).

SDE 24

La CCBDP a souhaité l'avis de la commune au 21 juin prochain pour les panneaux proposés. Madame Sonia ROUX s'occupe de récolter les derniers avis.

Le Cingle

Monsieur le Maire confirme qu'il a, avec l'aide d'un artisan trémolacois, matérialisé 4 places de stationnement permettant aux touristes un arrêt plus sécurisé. Par ailleurs, et concernant l'activité ayant reçu les autorisations d'ouverture de petite restauration, il s'avère que le professionnel a finalement pris la décision de cesser son exploitation. Des difficultés liées au personnel ont conduit cet entrepreneur à finalement cesser toute exploitation préalablement convenue.

Local du salon de coiffure

Une « boutique éphémère » pourrait y être organisée. Madame MAYER, Conseillère Municipale tiendra le Conseil informé. Monsieur le Maire précise qu'il a fait visiter le local à un professionnel infirmier ; ce dernier contacte les services de l'ARS et reviendra vers la commune.

Pétanque sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu des personnes inquiètes du devenir du club à la suite de la publication de soirées « pétanque » au Café Village. Monsieur Christophe LEONIDAS, 4^{ème} adjoint, confirme à l'assemblée que ces soirées doivent s'entendre comme celles du tricot ou autre activités proposées par le Café Village. Il n'est nullement envisagé une quelconque concurrence avec le club existant. Il s'agit, pour le Café Village « d'une activité de plus », une initiation. Cette activité est, par ailleurs, prévue le jeudi. Monsieur le Maire confirme que chacun a été reçu et rassuré.

Marchés gourmands

Madame Colette MAGIS-TERLOUW fait remonter à l'assemblée la qualité des marchés gourmands de la commune mais s'inquiète du peu de jeunes à officier en fin de manifestation pour ranger, plier et remettre la place « au propre ». Comment motiver les plus jeunes....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Prochain Conseil Municipal le jeudi 18 septembre 2025 à 20h30

Au registre suivent les signatures

AFFICHÉ LE :

Le Maire
CHASSAGNE Éric

La secrétaire de séance,
Joëlle MAYER

